



LES ÉNERGIES
QUI NOUS RASSEMBLENT

A l'attention de Mme la maire de
la commune de Maux

A Lyon, le 25 octobre 2022

Objet : Réunion publique du vendredi 28 octobre à l'initiative de la commune

Madame la Maire,

Vous nous avez informé le 22 octobre dernier de votre volonté d'organiser dans l'urgence une réunion publique (le vendredi 28 octobre) pour discuter "projet éolien" sur le territoire de la commune.

Si nous vous réaffirmons partager votre intention de voir les habitants de la commune associés le plus largement possible aux discussions concernant l'opportunité de développer un projet éolien sur le territoire, et ce avant que ne débute la moindre étude technique ou environnementale de faisabilité, nous ne pouvons cependant pas cautionner participer à une d'une réunion publique ordonnée dans la précipitation.

L'expérience nous a montré que sans un minimum de préparation sur les attendus des participants, les réunions publiques ne permettent pas d'avoir les échanges attendus.

Sans information et précision de votre part sur les attendus, l'organisation et l'animation de cette réunion, nous sommes malheureusement dans l'obligation de décliner votre invitation à cette réunion du 28 octobre.

Depuis le début de nos échanges, nous avons attaché beaucoup d'importance et de soins à vous présenter notre démarche pour que la commune puisse prendre une position éclairée sur l'opportunité de développer un projet éolien.

Pour que ce développement puisse faire sens, en conciliant l'intérêt du territoire et l'intérêt privé, nous avons notamment soumis à votre attention une proposition de codéveloppement, qui sans risque permettrait à la commune d'être impliquée et partie prenante dans le projet. Concrètement nous avons proposé de :

- Créer ensemble une société de projet dédié,
- Permettre à la commune de détenir 25% du capital de cette société,
- Réfléchir et décider ensemble du projet adapté au territoire et aux attentes locales,
- Partager la valeur et les profits créés par la vente de l'électricité produite pendant 25 ans

Si nous souhaitons ce codéveloppement, nous avons cependant insisté sur la nécessité d'en informer préalablement les citoyens notamment au travers d'une démarche de concertation préalable, permettant de débattre :

- De l'opportunité du projet
- Des objectifs et caractéristiques du projet,
- Des enjeux et des impacts liés au projet,
- Des modalités d'information et de participation du public,

Pour que cette concertation puisse être reconnue, nous avons proposé d'en confier l'organisation à un tiers garant, qui nous a notamment soumis pour avis des modalités et un calendrier. L'organisation d'une réunion publique d'information fait notamment partie des dispositifs proposés.

Nous vous sollicitons donc afin de vous présenter notre proposition de calendrier du dispositif de concertation.

Nous restons à votre disposition, pour poursuivre les réunions d'échanges et de discussions constructives que nous avons depuis le printemps dernier, sur l'intérêt que pourrait présenter pour la commune l'opportunité de participer au codéveloppement concerté d'un projet éolien.

Dans l'attente de pouvoir échanger de nouveau avec vous, nous vous prions d'accepter madame la maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Maxence Grassart
Chef de projet éolien
06 16 52 69 75

